

## D'une économie de la possession à une économie de l'usage

Gilles Berhault, président du Comité 21, invite les acteurs, publics comme privés, à prendre les rôles d'une nouvelle gouvernance dans laquelle le développement durable devient l'axe d'action.



Les membres du Club étaient réunis autour de Gilles Berhault, président du Comité 21, le 30 janvier.

Vincent Bailtais

Dans un monde "en état de crise permanente", Gilles Berhault, président du Comité 21, le comité français pour l'environnement et le développement durable, qui s'exprimait lors d'un déjeuner du Club le 30 janvier, a invité la société civile et les politiques à "prendre des risques, mais de manière partagée et informée". Il a ainsi encouragé l'ensemble des acteurs, publics comme privés, à prendre les rôles d'une nouvelle gouvernance pour un développement durable des territoires et dans une "dynamique multiparties prenantes".

Un développement durable qui devient alors "l'axe de compréhension et d'action permettant de structurer dans chaque décision une vision qui pose la question de l'impact environnemental, social, économique et culturel". Il n'est

plus viable aujourd'hui de fonder notre économie sur une logique de la possession, a expliqué Gilles Berhault, qui nous invite à passer à une économie de la fonction et de l'usage, notamment grâce au numérique, qui a déjà transformé le monde. La rupture économique annonce alors de nouvelles activités qui intègrent une logique circulaire, des circuits courts, une dimension sociale et solidaire, une rentabilité sur les services et les usages plutôt que sur la possession.

Dans ce mouvement, ce n'est pas un hasard s'il existe une effervescence de projets et de création de lieux de mutualisation permettant de travailler et d'avoir tous types d'activités connectées : coworking, écocentres, téléprésence, e-administration, etc. Pour limiter les temps de transport et les dépenses

énergétiques, le travail près de chez soi apparaît en effet comme une alternative viable. "Lorsque le temps de transport domicile-travail dépasse les trente minutes, c'est acceptable, mais désagréable... S'il dépasse une heure dans chaque sens par jour, il est inacceptable en termes d'empreinte environnementale, de santé, de temps global passé, de coût financier, de performance individuelle dans l'activité professionnelle."

Outils de création de valeur territoriale, ces nouveaux tiers lieux urbains s'inscrivent dans une démarche globale de qualité de vie durable et de solidarité. Pour Gilles Berhault, "un premier objectif pourrait être de faire gagner un million d'heures par jour aux Français, en diminuant les temps de transports pendulaires !"